

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 22

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 10

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 26

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

**Suffrages exprimés :** 26

Pour : 26

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages exprimés :** 14

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

15/07/2025

**22 présent(e)s :** *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : / . *Champagneux* : M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**04 pouvoirs :** Mme ANDRE Valérie à Mme HERRAULT Françoise, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, Mme YACONO Céline à M. LECOQ Pascal.

**10 absent(e)s :** M. BILLON Pierre, Mme BOURBON Marie-Christine, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PERROT Alain, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, Mme SAUNIER Elise, M. VERGUET Nicolas.

**OBJET : APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES SERVICES PETITE ENFANCE & ENFANCE JEUNESSE :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la communauté de communes Val Guiers approuvés par arrêté préfectoral du 25 mai 2023,

**MONSIEUR LE PRESIDENT,**

**RAPPELLE** qu'au titre du bloc de compétence Action sociale d'intérêt communautaire, la communauté de communes Val Guiers est compétente en matière de « Petite enfance et enfance-jeunesse », ce qui comprend notamment des compétences en lien avec l'accueil des enfants et jeunes de 0 à 29 ans.

L'encadrement de ces jeunes est organisé en structure d'accueil selon les âges : halte-garderie pour les moins de trois, accueil périscolaires et accueil de loisirs sans hébergement pour les 3 à 11 ans, Val Guiers ados pour les 11 à 16 ans et le service local d'information jeunesse pour les 16 à 29 ans.



L'ensemble de ces services disposent d'un règlement intérieur réglementant les conditions d'accès au service et notamment les sanctions en cas de non-respect des règles de vie en communauté.

**PROPOSE** d'approuver les règlements intérieurs des services Petite enfance et enfance jeunesse des structures communautaires Val Guiers.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**Par 26 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

- **APPROUVE** les règlements intérieurs des services communautaires Petite enfance et enfance jeunesse Val Guiers ;
- **DELEGUE** au Président la signature des règlements intérieurs desdits services pour toutes les modifications à venir sur proposition de la commission Petite enfance & Enfance jeunesse ;
- **DIT** que la délégation est valable jusqu'à l'ici du mandat en cours des conseillers municipaux ;
- **MANDATE** le Président pour signer ces conventions ainsi que toutes les pièces nécessaires au dossier.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 29/07/2025,

Le Président,  
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance  
Georges CAGNIN